

Et si vous ne laissiez plus le froid entrer chez vous ?

L'État a créé **HABITER MIEUX** pour les propriétaires occupants
aux ressources modestes souhaitant réaliser des travaux de rénovation thermique.

Le programme Habiter Mieux

C'est un **accompagnement personnalisé** réalisé par un organisme indépendant compétent. Une personne se déplace chez le ménage pour :

- réaliser un diagnostic global et une évaluation thermique du logement,
- élaborer avec le ménage le projet de travaux,
- aider au montage du dossier de financement et à la recherche d'entreprises,
- suivre le bon déroulement des travaux.

C'est une **aide financière de l'Etat** de 35 % ou 50 % du montant total des travaux HT. L'aide de l'Anah est de 7 000 € maximum ou de 10 000 € maximum en fonction de vos ressources.

Une prime d'État équivalent à 10 % du montant total des travaux HT et plafonnée à 1 600 € ou 2 000 € en fonction de vos ressources.

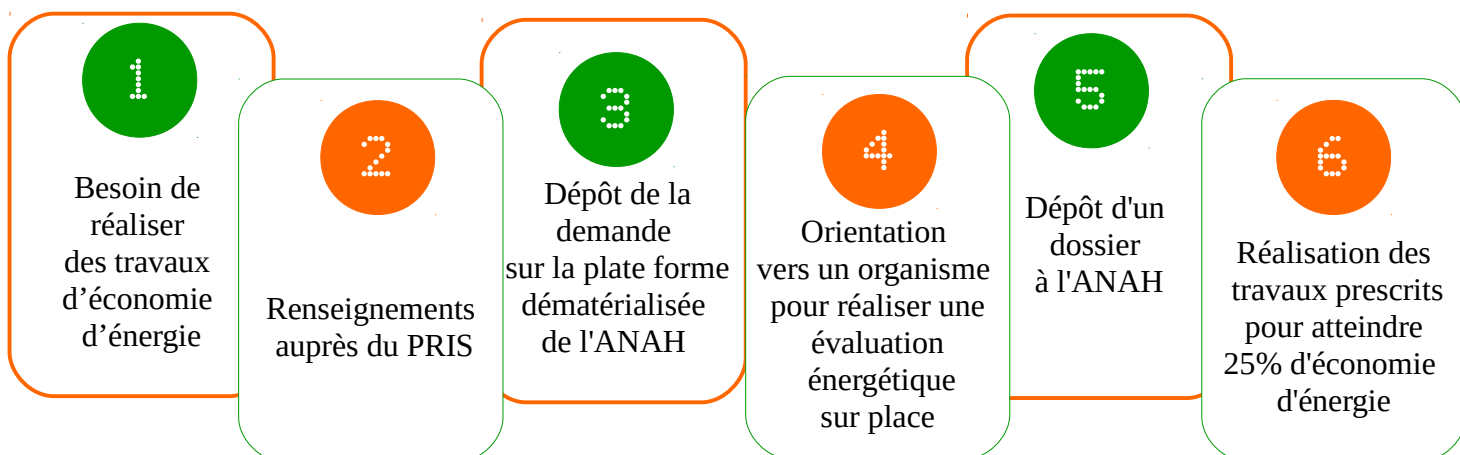
D'autres aides financières peuvent être mobilisées en fonction des partenariats locaux (collectivités locales, caisses de retraite, organismes sociaux, prêt sans intérêt...).

Les conditions d'octroi des primes Habiter Mieux en Saône-et-Loire

<ul style="list-style-type: none"> • être propriétaire occupant de son logement • être sous conditions de ressources • avoir un logement achevé depuis plus de 15 ans • ne pas avoir bénéficié d'un PTZ accession à la propriété dans les 5 dernières années • être accompagné par un organisme compétent • réaliser des travaux d'économie d'énergie permettant un gain énergétique d'au moins 25 % • ne pas démarrer lesdits travaux avant le dépôt du dossier de financement • occuper son logement pendant 6 ans après les travaux 	Nombre de personnes composant le ménage	Ménages aux ressources très modestes (€)	Ménages aux ressources modestes (€)
	1	14 790	18 960
	2	21 630	27 729
	3	26 013	33 346
	4	30 389	38 958
	5	34 784	44 592
	Par personne supplémentaire	+ 4 385	+ 5 510

Ces montants sont des "revenus fiscaux de référence" indiqués sur votre feuille d'impôts. Pour une demande d'aide déposée en 2019, il faut prendre en compte le revenu fiscal de l'année 2018.

Le circuit du dépôt d'une demande d'aide Habiter Mieux



Exemple pour un projet de travaux de 12 000 €HT d'un ménage très modeste



Pour tous renseignements en Saône-et-Loire (hors Grand Chalon) :

Point rénovation info service (PRIS) au 03 85 39 96 36

Pour les habitants du Grand Chalon :

l'Espace Habitat Conseil est joignable au 03 58 09 20 45.

Pour en savoir plus : www.faire.fr ou le 0808 800 700

Pour déposer sa demande d'aides : <https://monprojet.anah.gouv.fr/>